



Assemblée générale des parents

Procès-verbal

Jeudi 14 septembre 2023

20 h Animation de l'assemblée générale: Madame Widad Mas,
présidente du Conseil d'Établissement 2022-2023

- L'assemblée compte 34 parents présents.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-CATHERINE-DE-SIENNE

- Le CÉ doit compter au moins 4 parents membres (maximum de 7).
Un IMMENSE Merci aux membres suivants dont le mandat est venu à terme ou dont les enfants ont quitté notre école : Christine Fogl, Odile Liboiron-Ladouceur, Mikaël Leferfort, Melissa Keller et Steeve Arthur. Leur grande contribution à la vie démocratique de notre école a été appréciée de toute l'Équipe-école.

Lazéni Traore et Widad Mas ont encore un mandat d'un an (jusqu'en septembre 2024).

L'Assemblée générale des parents a donc l'opportunité ce soir d'élire 5 parents membres. Toutefois, l'élection de deux autres membres permettrait au CÉ d'avoir lieu.

Trois membres élus auront un mandat de 2 ans et deux autres membres auront un mandat d'un an afin de ne pas avoir plus de la moitié des membres à élire à chaque année.

Les nouveaux parents membres recevront les capsules élaborées par le MEQ. Cette formation (information) est obligatoire suivant votre entrée en fonction.



Les parents représentants élus au Conseil d'établissement sont les suivants :

1. Widad Mas (fin de mandat : septembre 2024)
2. Lazéni Traoré (fin de mandat : septembre 2024)
3. Mikaël Leferfort (fin de mandat : septembre 2024)
4. Alexandra Kaneb (fin de mandat : septembre 2025)
5. Zofia Taranu (fin de mandat : septembre 2025)
6. Valérie Windsor (fin de mandat : septembre 2025)

- L'assemblée générale doit maintenant élire au moins deux parents membres substituts du Conseil d'établissement pour combler les absences occasionnelles los d'une séance du CÉ (mandats de 1 an). En l'absence d'un représentant des parents le substitut disposera des mêmes droits que ce dernier, y compris son droit de vote (il ne peut y avoir plus de membres substituts que de membres représentants des parents)

1. Diallo Mamadou Ciré (fin de mandat : septembre 2024)
2. Songe Didi Junior (fin de mandat : septembre 2024)

COMITÉ DES PARENTS DU CSSDM

- Chaque année, l'assemblée générale des parents doit également élire, parmi leurs représentants au CÉ (élus lors de la présente AG), un représentant au Comité de parents du CSSDM).

Le comité de parents du CSSDM est composé d'un représentant de chaque école élu par leur assemblée générale respective.

L'Assemblée générale peut également élire un membre substitut pour siéger au Comité de parents. En l'absence du représentant au Comité de parents, le substitut disposera des mêmes droits que ce dernier, y compris son droit de vote.



L'an dernier, Christine Fogl et Madame Mas occupaient ces fonctions.

En 2023-2024, les parents représentants au Comité central de parents sont :

- Alexandra Kaneb (représentant)
- Widad Mas (substitut)

ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

- L'assemblée générale désire-t-elle un OPP? Oui. Le mandat est principalement le bénévolat à la bibliothèque (formation préalable) et l'accompagnement des groupes lors des sorties
- Les personnes suivantes se portent volontaires / pas de vote (mandats d'un an -septembre 2024) :

1. Souhila Benzine
2. Michaëlle Obone
3. Sofiane Ghezali
4. Aliza Bertola
5. Zofia Taranu
6. Alexandra Kaneb

BRÈVE RÉUNION DES PARENTS REPRÉSENTANTS AU CÉ EN 2023-2024
Établissement de la date de la première rencontre est établie au jeudi 12 octobre à 18 h 30.

Lors de cette rencontre, les membres du CÉ éliront la Présidente ou le président.

Signature de la Présidente